



Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

L'an deux mille sept, le vendredi neuf novembre, vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUSSURUCQ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste QUEHEILLE, Maire.

Présents : QUEHEILLE Jean-Baptiste, Maire, CARRICABURU Jean, ETCHART Bernard, SABAÏTE Sylvia, ETCHART Arnaud, JARAGOYHEN Pierre, LARRAMENDY Michel.

Absents excusés : APHECEIX Jean, JARAGOYHEN Jean, HIDONDO Sandrine, ALTHABE Michel.

Objet : révision d'aménagement forestier de la forêt communale d'Aussurucq. 2007 – 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Office national des forêts a procédé à l'étude de l'aménagement forestier de la forêt communale d'Aussurucq.

Cette étude est composée d'une analyse du milieu naturel, de la description des activités existantes, du bilan de la gestion précédente, d'une proposition des objectifs du programme d'actions et des prévisions d'exploitation forestière parcelle par parcelle, sur la période 2007 - 2026.

Après avoir pris connaissance de ce document, après avoir entendu les explications données par les techniciens de l'O.N.F., le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** approuve le document d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt communale d'une surface de 887 ha 13 a, pour une période de vingt ans allant de 2007 à 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives nécessaires.

Pour extrait conforme,
A Aussurucq, le 16 novembre 2007
Le Maire,

